



Credit photos : Nathalie Leskburn Photographie

RÉFORME PARLEMENTAIRE

PROPOSITIONS DE
L'OPPOSITION OFFICIELLE

Mai 2021

MOT DU LEADER DE L'OPPOSITION OFFICIELLE



Au Québec, le lieu des grands débats de société, le lieu des décisions importantes sur l'avenir de notre nation, le lieu d'une démonstration quotidienne de notre forte et saine démocratie, c'est l'Assemblée nationale du Québec : c'est chez vous.

À titre de parlementaires, il est de notre devoir et de notre responsabilité de veiller à l'évolution de notre démocratie. Il est essentiel que notre Assemblée continue d'offrir aux 125 députés, le meilleur forum possible pour débattre des idées, de la

diversité d'opinions et de mettre de l'avant les besoins exprimés par leurs citoyens. En ce sens, il nous incombe régulièrement de revoir le fonctionnement de notre Parlement, de ses règles, de ses façons de procéder et de ses coutumes.

Récemment, l'ensemble des parlementaires élus à l'Assemblée nationale a convenu, par motion unanime, d'entreprendre de façon collaborative des travaux en vue de moderniser le fonctionnement de notre Assemblée. De tels travaux, menés conjointement par l'ensemble des formations politiques qui y est représenté, seront lancés dans les prochaines semaines.

Le Parti libéral du Québec a, au fil des ans, contribué de façon significative à l'ensemble des réformes parlementaires. Le caucus des députés du Parti libéral du Québec soumet donc aujourd'hui des propositions qui permettraient de rendre notre parlement plus efficace, plus transparent et plus moderne, tout en assurant à ses élus une meilleure conciliation travail-famille et en permettant à notre Parlement de contribuer à l'effort collectif québécois de protection environnementale. Enfin, il nous importait de faire des propositions visant à rétablir un équilibre sain lors de nos travaux, afin que les députés puissent davantage débattre des idées de leurs concitoyens.

Certaines de nos propositions se démarqueront davantage, telles que la tenue, à intervalles réguliers, d'une période de questions dédiée au premier ministre, ou l'ajout d'une rubrique réservée au cheminement

de projets de loi de députés. Nous sommes cependant convaincus que l'ensemble de nos propositions pourront contribuer à améliorer et à bonifier notre démocratie.

Enfin, c'est dans un esprit d'ouverture et de collaboration envers l'ensemble des propositions des formations politiques que nous amorçons ces travaux de modernisation du fonctionnement de notre Parlement. Nous sommes convaincus que les impératifs partisans de chacun seront mis de côté, le temps de cette réflexion essentielle pour notre démocratie.

C'est donc humblement que je soumetts, au nom du caucus du Parti libéral du Québec, les propositions suivantes.



ANDRÉ FORTIN
DÉPUTÉ DE PONTIAC

TABLE DES MATIÈRES

1. UN PARLEMENT PLUS PRÈS DES CITOYENS.....	6
CRÉATION DE LA COMMISSION DE L'IMPLICATION CITOYENNE	6
CRÉATION DE LA COMMISSION DE SUIVI DES PÉTITIONS	6
CRÉATION DE LA COMMISSION DE LA DÉMOCRATIE.....	7
CRÉATION D'UN FORUM DE PARTICIPATION CITOYENNE SUR LES PROJETS DE LOI.....	7
DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE LOI	7
FAVORISER LA CONTRIBUTION D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LORS DE CONSULTATIONS EN COMMISSION.....	8
2. UN PARLEMENT QUI VALORISE LE RÔLE DES DÉPUTÉS	9
CRÉATION D'UNE NOUVELLE RUBRIQUE « PROJETS DE LOI PUBLICS DE DÉPUTÉ »	9
REDÉFINIR LE RÔLE DES ADJOINTS PARLEMENTAIRES.....	9
DÉPÔT DES LETTRES MANDATS DES MINISTRES ET DES ADJOINTS PARLEMENTAIRES	10
3. UN PARLEMENT PRÉVISIBLE ET EFFICACE	11
CRÉATION D'UNE CONFÉRENCE BIMENSUELLE DES LEADERS PARLEMENTAIRES.....	11
RÉVISER LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS	11
PRÉVOIR DES PÉRIODES DE QUESTIONS DÉDIÉES AU PREMIER MINISTRE.....	11
AUGMENTER LE NOMBRE ET LA DURÉE DES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	11
RÉVISER LES RÈGLES RELATIVES AUX QUESTIONS ÉCRITES.....	12
ASSURER UNE RÉPONSE AUX MOTIONS SANS PRÉAVIS QUI INTERPELLENT DIRECTEMENT LE GOUVERNEMENT.....	12
REVOIR CERTAINES BALISES DE LA PROCÉDURE LÉGISLATIVE D'EXCEPTION	12
BONIFIER LE PROCESSUS QUANT À LA TRANSMISSION DES AVIS DE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE REÇUS PAR LA PRÉSIDENCE	13
FAVORISER UNE MEILLEURE REDDITION DE COMPTES ET DE SURVEILLANCE D'ORGANISMES	13
RENFORCER LE RÔLE DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	13
MODERNISER L'EXERCICE DE L'INTERPELLATION	14
FIXER UN DÉLAI MINIMAL DE 14 JOURS POUR LE DÉBUT DES AUDITIONS EN CONSULTATIONS PARTICULIÈRES	14
ASSURER LE RESPECT DU TEMPS ACCORDÉ AUX AUDITIONS LORS DE CONSULTATIONS	14
ASSURER UN SUIVI DES RAPPORTS DE COMMISSIONS CONTENANT DES RECOMMANDATIONS.....	15
AMÉLIORER LES RÈGLES ENTOURANT LES DEMANDES DE MANDATS D'INITIATIVE.....	15
4. UN PARLEMENT PLUS MODERNE ET DURABLE	16
RÉDUIRE LE NOMBRE DE DOCUMENTS PAPIER	16
CRÉATION D'UNE PLATEFORME UNIQUE D'INFORMATIONS PARLEMENTAIRES	16
INSTAURER UNE NOUVELLE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES VOTES.....	16
RÉVISER LE PROCESSUS LÉGISLATIF	17
MODIFIER LES CRITÈRES DE RECONNAISSANCE DES GROUPES PARLEMENTAIRES	17
CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET	17
MODIFIER LE PROCESSUS DE NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	17
5. UN PARLEMENT QUI FAVORISE LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE	18
CRÉATION D'UN COMITÉ INDÉPENDANT CHARGÉ D'ÉLABORER UNE POLITIQUE DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE.....	18
AJOUT D'UNE SEMAINE EN CIRCONSCRIPTION POUR LA RENTRÉE DES CLASSES DU NIVEAU PRIMAIRE	18
REVOIR L'HORAIRE DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.....	19
RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS	20



5

GRANDS OBJECTIFS

1. UN PARLEMENT PLUS PRÈS DES CITOYENS
2. UN PARLEMENT QUI VALORISE LE RÔLE DES DÉPUTÉS
3. UN PARLEMENT PRÉVISIBLE ET EFFICACE
4. UN PARLEMENT PLUS MODERNE ET DURABLE
5. UN PARLEMENT QUI FAVORISE LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

1. UN PARLEMENT PLUS PRÈS DES CITOYENS

CRÉATION DE LA COMMISSION DE L'IMPLICATION CITOYENNE

Au début d'une nouvelle législature, nous proposons de mettre sur pied une commission itinérante qui irait à la rencontre de citoyens en région, afin de recueillir leurs préoccupations et/ou les interpellier sur un enjeu particulier.

Les choix des régions et de l'enjeu seraient déterminés à l'unanimité par la Commission de l'Assemblée nationale après la tenue d'une consultation citoyenne sur le site de l'Assemblée nationale.

Dans les 10 jours suivant son dépôt à l'Assemblée nationale, le rapport de la Commission de l'implication citoyenne ferait l'objet d'un débat prioritaire d'une durée de 3 heures.

CRÉATION DE LA COMMISSION DE SUIVI DES PÉTITIONS

Afin d'assurer un suivi plus rigoureux des pétitions et de permettre aux citoyens de se sentir davantage écoutés par leurs députés, nous proposons de créer une Commission de suivi des pétitions dont ses membres seraient chargés de procéder à une étude plus approfondie des pétitions. La commission pourrait, par exemple, choisir d'entendre un initiateur d'une pétition pour avoir son point de vue sur l'enjeu soulevé.

En commission, une période de temps serait réservée aux 15 jours, soit le mardi de 10 h à 12 h en séance régulière, pour la tenue de séances de travail de la commission. Un nombre maximal de saisis de pétitions, par période de travaux, ainsi que les critères pour déterminer le choix d'une pétition seraient codifiés par la commission en début de législature.

Suivant la fin de ce mandat et du dépôt du rapport, le gouvernement aurait l'obligation de répondre, par écrit, dans un délai de 30 jours.

CRÉATION DE LA COMMISSION DE LA DÉMOCRATIE

Nous proposons la création d'une commission qui remplacerait la sous-commission de la réforme parlementaire et qui serait chargée de réfléchir aux pratiques et à la modernisation de la procédure de l'Assemblée nationale afin d'en faire rapport aux parlementaires. La commission aurait également sous sa responsabilité les mandats suivants :

- Entendre à chaque année le Directeur général des élections ainsi que le Protecteur du citoyen comme il est prévu actuellement à l'article 294.1 du Règlement ainsi que toutes autres personnes désignées par l'Assemblée nationale;
- Procéder à toutes questions relevant de la Loi électorale, notamment les auditions et l'étude de la révision de la carte électorale;
- S'assurer de maintenir la pérennité de la mémoire parlementaire au fil des législatures.

La Commission de la démocratie serait composée d'un seul représentant par groupe parlementaire désigné.

CRÉATION D'UN FORUM DE PARTICIPATION CITOYENNE SUR LES PROJETS DE LOI

À la suite de la présentation d'un projet de loi gouvernemental et public de député, nous proposons d'instaurer un forum de consultations en ligne via le site de l'Assemblée nationale qui permettrait de recueillir, pour une période de 30 jours, les commentaires de citoyens intéressés et interpellés.

Un formulaire objectif ainsi qu'un mécanisme seraient mis en place pour s'assurer de l'identification des citoyens ainsi que de sa confidentialité.

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE LOI

Dans le but de permettre aux parlementaires et aux citoyens d'avoir accès à de la documentation détaillée sur le contenu de projets de loi publics émanant du gouvernement, nous proposons qu'un document explicatif détaillé sur les mesures proposées soit rendu disponible sur le site de l'Assemblée suivant leurs dépôts.

FAVORISER LA CONTRIBUTION D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LORS DE CONSULTATIONS EN COMMISSION

Certains organismes communautaires disposent de peu de ressources financières et humaines, ce qui a pour effet de limiter leur participation aux débats en commission parlementaire. Dans l'objectif de les encourager à contribuer aux débats portant sur les projets de loi étudiés en commission, nous proposons que l'Assemblée nationale crée un fonds dédié pour soutenir financièrement ces organismes communautaires. Les critères d'admissibilité à cette aide financière seraient établis par le Bureau de l'Assemblée nationale.



UN PARLEMENT QUI VALORISE LE 2. RÔLE DES DÉPUTÉS

CRÉATION D'UNE NOUVELLE RUBRIQUE « PROJETS DE LOI PUBLICS DE DÉPUTÉ »

Nous proposons la création d'une nouvelle rubrique aux affaires du jour appelée « Projets de loi publics de député » qui permettrait de débattre et de faire cheminer les initiatives législatives des députés.

Cette nouvelle rubrique se tiendrait en période de travaux réguliers le mardi de 10 h à 12 h, à compter de la 2^e semaine de la reprise des travaux. Cette rubrique ne se tiendrait pas le 1^{er} mardi suivant le retour d'un ajournement de plus de 7 jours.

Afin de permettre une certaine prévisibilité pour les groupes parlementaires, le député inscrirait l'étape de son projet de loi au Feuilleton le jeudi précédent.

La répartition du nombre d'initiatives ainsi que le rang entre les groupes parlementaires et les députés indépendants seraient déterminés par la présidence en début de législature, à la lumière de la composition de l'Assemblée.

REDÉFINIR LE RÔLE DES ADJOINTS PARLEMENTAIRES

Les adjoints parlementaires ont la responsabilité d'appuyer les ministres dans la réalisation de leurs mandats. Afin de valoriser davantage le rôle des adjoints parlementaires, nous proposons qu'ils soient assermentés et que leurs mandats soient précisés.

Nous proposons également de permettre aux adjoints parlementaires de remplacer, à l'occasion, les ministres auxquels ils sont adjoints lors des débats de fin de séance ainsi que lors de la réplique réservée aux ministres lors des étapes de l'adoption du principe et de l'adoption d'un projet de loi.

DÉPÔT DES LETTRES MANDATS DES MINISTRES ET DES ADJOINTS PARLEMENTAIRES

Au Québec, il n'y a aucune obligation de la part du premier ministre de rendre publiques les lettres de mandats des membres de son Conseil des ministres. Dans un souci de transparence et afin d'informer la population des orientations gouvernementales, nous proposons que les lettres de mandat soient rendues publiques suivant l'assermentation des membres du Conseil des ministres et des adjoints parlementaires.



3. UN PARLEMENT PRÉVISIBLE ET EFFICACE

CRÉATION D'UNE CONFÉRENCE BIMENSUELLE DES LEADERS PARLEMENTAIRES

Nous proposons d'instituer une conférence des Leaders des groupes parlementaires, sous la responsabilité du Président de l'Assemblée nationale, qui se tiendrait 2 fois par mois, en période de travaux, afin de discuter des travaux et ainsi créer un lieu d'échanges pour les Leaders et leurs Chefs de cabinets. Ces rencontres viseraient à instaurer un climat de travail propice au bon déroulement des travaux.

RÉVISER LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Dans un contexte où la notion de bipartisme n'existe plus et afin de permettre aux parlementaires d'exercer pleinement leur rôle de contrôleur de l'action gouvernementale lors de la période consacrée aux questions et aux réponses orales, nous proposons que cette période passe d'une durée de 45 à 60 minutes.

PRÉVOIR DES PÉRIODES DE QUESTIONS DÉDIÉES AU PREMIER MINISTRE

Considérant l'importance de la fonction de premier ministre et du devoir d'imputabilité des actions de son gouvernement, nous proposons qu'une période de questions à tous les 2 cycles de 10 séances soit entièrement dédiée aux réponses du premier ministre. Les séances dédiées seraient déterminées dans la répartition des mesures, en début de chaque législature, et selon la composition de l'Assemblée.

AUGMENTER LE NOMBRE ET LA DURÉE DES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Afin d'offrir plus d'opportunités et de latitude aux députés, nous proposons d'accroître de 10 à 12 le nombre de déclarations permises par séance et qu'elles soient désormais d'une durée maximale de 1 minute 15 secondes.

RÉVISER LES RÈGLES RELATIVES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Il n'y a pas présentement de délai prescrit pour le dépôt, par le gouvernement, des réponses aux questions écrites, inscrites au Feuilleton.

Pour éviter de longs délais, nous proposons que le gouvernement soit tenu de déposer les réponses aux questions écrites dans un délai maximal de 30 jours suivant leur inscription au Feuilleton. Si l'Assemblée ne tient pas séance, ces réponses seraient déposées dans les 3 jours suivant la reprise des travaux.

ASSURER UNE RÉPONSE AUX MOTIONS SANS PRÉAVIS QUI INTERPELLENT DIRECTEMENT LE GOUVERNEMENT

Une motion constitue soit un ordre ou une résolution au sens réglementaire. Il arrive fréquemment que le gouvernement ne donne pas de suite à une motion adoptée en justifiant qu'il n'est pas formellement lié.

Afin de donner davantage de sens aux motions adoptées par l'Assemblée nationale où le gouvernement est explicitement interpellé, nous proposons que le gouvernement y donne suite en déposant à la rubrique des dépôts de documents une réponse écrite dans les 45 jours suivant l'adoption de la motion. Si l'Assemblée ne tient pas séance, ces réponses seraient déposées dans les 3 jours suivant la reprise des travaux.

REVOIR CERTAINES BALISES DE LA PROCÉDURE LÉGISLATIVE D'EXCEPTION

Lorsqu'il s'agit d'un nouveau projet de loi ou d'un projet de loi ayant fait l'objet de moins de 50 heures d'étude en commission parlementaire et afin d'accorder plus de temps pour l'étude détaillée en commission plénière nous proposons que le temps octroyé soit augmenté à une durée de 7 heures.

Pour permettre aux parlementaires de prendre pleinement en considération les amendements proposés par le gouvernement avant de les étudier, nous proposons que le gouvernement soit tenu de déposer ses amendements 3 heures avant le début de la commission plénière et que les amendements de concordance ou techniques puissent être déposés au terme de la plénière.

BONIFIER LE PROCESSUS QUANT À LA TRANSMISSION DES AVIS DE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE REÇUS PAR LA PRÉSIDENTE

Afin de permettre une certaine prévisibilité et de pouvoir apprécier la documentation pertinente dans un délai raisonnable, nous proposons que les groupes parlementaires soient informés, par le Secrétariat général, du sujet de l'avis de violation de droit ou de privilège au moment où le Président en est informé et que toute la documentation relative soit déposée en Chambre au moment où la présidence en avise formellement l'Assemblée.

FAVORISER UNE MEILLEURE REDDITION DE COMPTES ET DE SURVEILLANCE D'ORGANISMES

Dans le but d'améliorer la prévisibilité et de fixer à l'avance les auditions des ministères et des organismes, nous proposons de réserver une semaine de travaux par session parlementaire, afin de permettre aux commissions de procéder exclusivement à des mandats de reddition de comptes et de surveillance d'organismes.

Les mandats et le calendrier des auditions seraient décidés par les membres des commissions sectorielles en séance de travail.

RENFORCER LE RÔLE DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'organisation des travaux de la Commission de l'administration publique, relevant en grande partie de la responsabilité du Leader du gouvernement, et donc tributaire de l'agenda législatif du gouvernement, nous proposons qu'une plage horaire hebdomadaire soit dédiée à la Commission de l'administration publique en période de travaux réguliers. En plus d'augmenter le niveau de préparation des parlementaires, cela offrirait une prévisibilité raisonnable à la Vérificatrice générale ainsi qu'aux ministères et aux organismes publics.

Les états financiers consolidés constituent une des pierres angulaires de la reddition de comptes annuelle d'un gouvernement. Considérant que le mandat actuel de la Commission de l'administration publique ne couvre pas l'étude des états financiers consolidés du gouvernement, nous proposons d'ajouter l'examen annuel des états financiers consolidés du gouvernement aux mandats de la Commission de l'administration publique.

MODERNISER L'EXERCICE DE L'INTERPELLATION

Dans le but de créer des échanges plus dynamiques lors de l'exercice de l'interpellation, nous proposons de retirer les temps d'interventions des députés ministériels. Seul le ministre interpellé aurait des temps de parole pour répondre aux interventions des députés de l'opposition.

FIXER UN DÉLAI MINIMAL DE 14 JOURS POUR LE DÉBUT DES AUDITIONS EN CONSULTATIONS PARTICULIÈRES

La tenue de consultations particulières en commission, bien que facultative, est une étape qui permet aux parlementaires de connaître les différents enjeux et impacts d'un projet de loi sur la population. Depuis le début de la 42^e législature, les délais de convocation des groupes invités sont parfois très courts, ce qui amène des désistements de groupes et prive conséquemment les parlementaires de leur expertise.

Nous proposons de fixer un délai minimal de 14 jours, suivant l'adoption d'une motion de consultations particulières par l'Assemblée nationale, pour le début des auditions en consultations particulières. Cette proposition offrirait aux organismes une période raisonnable de préparation et contribuerait à la diminution du nombre de désistements en raison des courts délais de convocation.

ASSURER LE RESPECT DU TEMPS ACCORDÉ AUX AUDITIONS LORS DE CONSULTATIONS

Il arrive régulièrement que le temps d'échanges dédié lors des auditions en consultations soit amputé dû à la fin tardive des affaires courantes, tributaire des différentes rubriques.

Dans le but de favoriser le respect du temps octroyé aux auditions lors de consultations particulières ou générales, nous proposons d'autoriser les commissions, ayant un mandat de consultations, à commencer ses travaux après la lecture des avis en Chambre par le Leader du gouvernement.

ASSURER UN SUIVI DES RAPPORTS DE COMMISSIONS CONTENANT DES RECOMMANDATIONS

Lorsqu'une commission dépose un rapport contenant des recommandations, le rapport est pris en considération par l'Assemblée dans les 15 jours suivants, lors d'un débat restreint qui n'entraîne aucune décision. Aucun suivi n'est requis par la suite de la part du gouvernement.

Nous proposons que le gouvernement soit désormais tenu de répondre, par écrit, aux rapports contenant des recommandations. Considérant qu'il serait difficile d'établir un délai fixe et que ce délai doit être conséquent avec la nature du mandat, nous proposons que les membres de commissions établissent le délai de réponse écrite requis. Ce délai ne pourrait toutefois pas excéder 90 jours.

AMÉLIORER LES RÈGLES ENTOURANT LES DEMANDES DE MANDATS D'INITIATIVE

Les mandats de l'Assemblée et l'agenda législatif du gouvernement étant prioritaires, il est souvent difficile de déterminer un moment précis pour réunir les membres en séance de travail afin de statuer sur des mandats d'initiative et des délais parfois importants en résultent.

Nous proposons de fixer un délai maximal de 15 jours pour réunir la commission compétente en séance de travail afin de statuer sur une demande de mandat d'initiative.

Nous proposons également que ces séances de travail soient publiques plutôt que tenues à huis clos.

4. UN PARLEMENT PLUS MODERNE ET DURABLE

RÉDUIRE LE NOMBRE DE DOCUMENTS PAPIER

La réduction du nombre de documents imprimés est un enjeu qui est discuté depuis longtemps au Parlement. Nous proposons de mettre fin à la distribution de copies papier des projets de loi et des documents dont le dépôt est prescrit par les lois.

En commission, les amendements sont, depuis quelque temps, déposés électroniquement et sont affichés sur des écrans en salle pour en faciliter la lecture. Cette méthode de travail réduit considérablement l'utilisation du papier et s'avère efficace. Nous proposons d'instaurer cette façon de faire de façon permanente.

CRÉATION D'UNE PLATEFORME UNIQUE D'INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Nous proposons la création d'une plateforme unique d'informations parlementaires qui donnerait aux députés un accès, en temps réel, à tous les documents déposés lors des travaux en Chambre et en commissions. Cette plateforme centraliserait toutes les informations dédiées aux parlementaires.

L'ensemble de la documentation qui se retrouve actuellement sur le site Greffier et qui est dédié aux commissions parlementaires serait centralisé sur cette nouvelle plateforme.

Des notifications seraient transmises aux députés lorsqu'il y aurait un dépôt de document lors des travaux en Chambre et en commissions.

INSTAURER UNE NOUVELLE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES VOTES

Nous proposons l'implantation d'une procédure de vote asynchrone. Une période de temps serait déterminée pour permettre aux parlementaires d'enregistrer physiquement leur vote en Chambre. Cette procédure serait limitée à certains votes selon la nature de la motion mise aux voix.

Une application sécurisée, permettant le vote électronique, serait implantée. Cette application permettrait aux parlementaires de voter et de suivre le déroulement en temps réel. Un tableau électronique afficherait également les résultats des votes en Chambre.

RÉVISER LE PROCESSUS LÉGISLATIF

Nous proposons que les étapes sur la prise en considération du rapport d'une commission et l'adoption d'un projet de loi puissent se tenir lors de la même séance, à moins que 5 députés ne s'y opposent.

MODIFIER LES CRITÈRES DE RECONNAISSANCE DES GROUPES PARLEMENTAIRES

Nous proposons qu'un groupe parlementaire soit constitué d'au moins 8 députés élus sous la bannière d'un même parti politique au cours d'une législature.

Les fonctions reconnues ainsi que les budgets seraient gradués selon la taille du groupe parlementaire.

CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Nous proposons qu'un directeur parlementaire du budget soit nommé par l'Assemblée aux 2/3 de ses membres, à la suite d'une recommandation unanime du Bureau de l'Assemblée nationale (BAN).

Le Directeur parlementaire du budget serait entendu une fois par année en commission parlementaire.

MODIFIER LE PROCESSUS DE NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Nous proposons que le Secrétaire général de l'Assemblée nationale soit nommé aux 2/3 des membres de l'Assemblée, sur proposition conjointe du premier ministre et du chef de l'opposition officielle.

Le mandat serait limité à une durée de 7 ans, en prévoyant toutefois qu'il puisse être renommé par motion.

5. UN PARLEMENT QUI FAVORISE LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

CRÉATION D'UN COMITÉ INDÉPENDANT CHARGÉ D'ÉLABORER UNE POLITIQUE DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Nous proposons la création d'un comité indépendant transpartisan permanent qui aurait pour mandat d'élaborer une politique de conciliation travail-famille.

Ce comité aurait notamment pour mandat de se pencher sur les questions du congé parental et d'une allocation supplémentaire de logement pour les députés ayant de jeunes enfants.

AJOUT D'UNE SEMAINE EN CIRCONSCRIPTION POUR LA RENTRÉE DES CLASSES DU NIVEAU PRIMAIRE

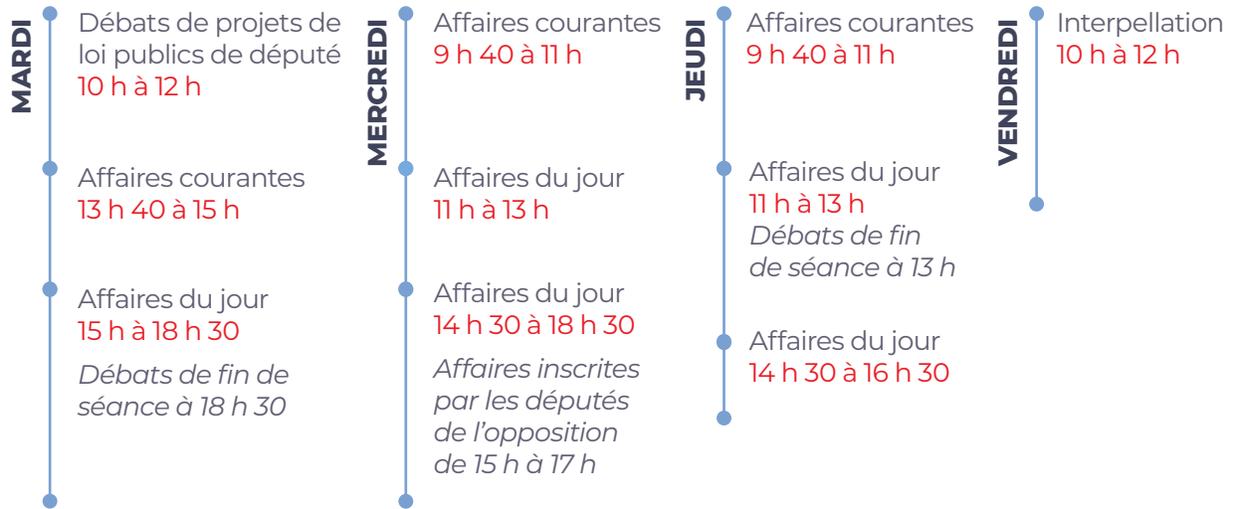
Dans une perspective de conciliation travail-famille, nous proposons l'ajout d'une semaine en circonscription durant la semaine de la rentrée des classes des élèves du niveau primaire.



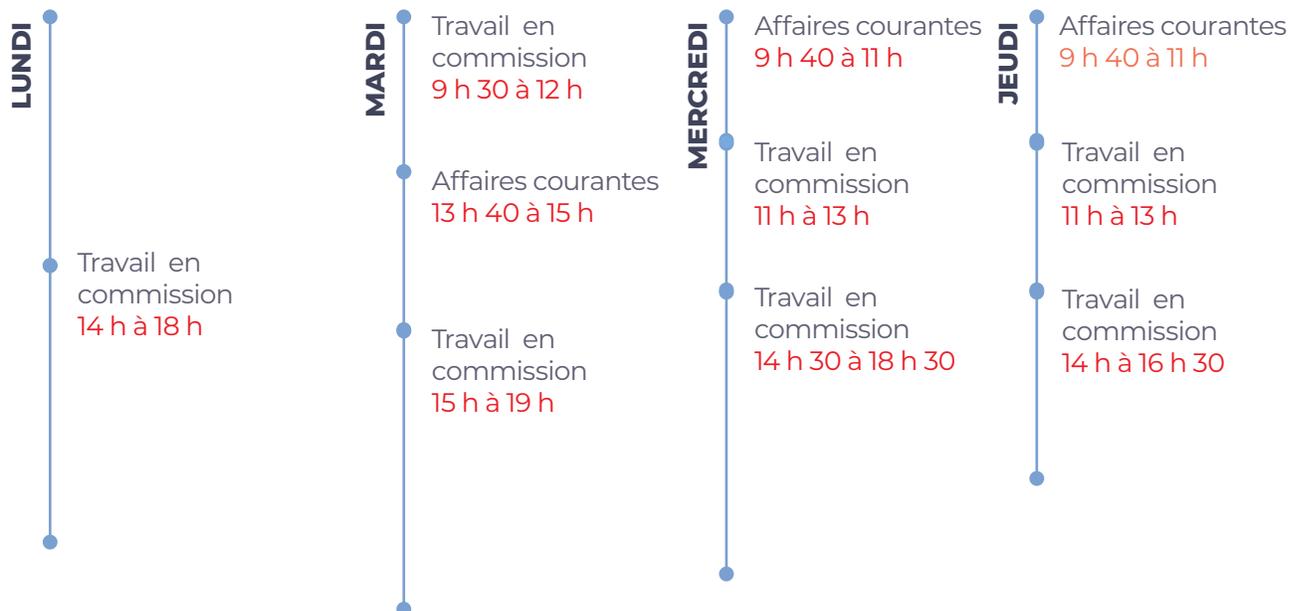
REVOIR L'HORAIRE DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Nous proposons de revoir l'horaire des travaux de la Chambre et des commissions parlementaires, dans l'optique de favoriser la conciliation travail-famille.

Horaire des travaux de la Chambre :



Horaire des travaux des commissions parlementaires :



RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS

UN PARLEMENT PLUS PRÈS DES CITOYENS

- ▶ Création de la Commission de l'implication citoyenne;
- ▶ Création de la Commission de suivi des pétitions;
- ▶ Création de la Commission de la démocratie;
- ▶ Création d'un forum de participation citoyenne sur les projets de loi;
- ▶ Document d'accompagnement des projets de loi;
- ▶ Favoriser la contribution d'organismes communautaires lors de consultations en commission.

UN PARLEMENT QUI VALORISE LE RÔLE DES DÉPUTÉS

- ▶ Création d'une nouvelle rubrique « Débat sur les projets de loi publics de député »;
- ▶ Redéfinir le rôle des adjoints parlementaires;
- ▶ Dépôt des lettres mandats des ministres et des adjoints parlementaires.

UN PARLEMENT PRÉVISIBLE ET EFFICACE

- ▶ Création d'une conférence bimensuelle des Leaders parlementaires;
- ▶ Réviser la durée de la période de questions;
- ▶ Prévoir des périodes de questions dédiées au premier ministre;
- ▶ Augmenter le nombre et la durée des déclarations de députés;
- ▶ Réviser les règles relatives aux questions écrites;
- ▶ Assurer une réponse aux motions sans préavis qui interpellent directement le gouvernement;
- ▶ Revoir certaines balises de la motion de procédure d'exception;
- ▶ Bonifier le processus quant à la transmission des avis de violation de droit ou de privilège reçus par la Présidence;
- ▶ Favoriser une meilleure reddition de comptes et de surveillance d'organismes;
- ▶ Renforcer le rôle de la Commission de l'administration publique;
- ▶ Moderniser l'exercice de l'interpellation;
- ▶ Fixer un délai minimal de 14 jours pour le début des auditions en consultations particulières;
- ▶ Assurer le respect du temps accordé aux auditions lors de consultations;
- ▶ Assurer un suivi des rapports de commissions contenant des recommandations;
- ▶ Améliorer les règles entourant les demandes de mandats d'initiatives.

UN PARLEMENT PLUS MODERNE ET DURABLE

- ▶ Réduire le nombre de documents papier;
- ▶ Création d'une plateforme unique d'informations parlementaires;
- ▶ Instaurer une nouvelle procédure d'enregistrement des votes;
- ▶ Réviser le processus législatif;
- ▶ Modifier les critères de reconnaissance des groupes parlementaires;
- ▶ Création d'un poste de Directeur parlementaire du budget;
- ▶ Modifier le processus de nomination du Secrétaire général de l'Assemblée nationale.

UN PARLEMENT QUI FAVORISE LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

- ▶ Création d'un comité indépendant;
- ▶ Ajout d'une semaine en circonscription pour la rentrée des classes du niveau primaire;
- ▶ Révision de l'horaire des travaux parlementaires.



